

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire

Objet : Validation du projet de SAGE Estuaire de la Loire révisé

Date de la convocation: 12 février 2020

Nombre de membres : 88

Présents : 36

Présents votants : 62

Pouvoirs : 26

Votants 62/88 dont 1^{er} collège : 23

2^{ème} collège : 23

3^{ème} collège : 16

L'an deux mille vingt, le mardi onze février à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire, réunie à Nantes dans les locaux du Département de Loire-Atlantique, sous la Présidence de M. Christian COUTURIER, Président de la CLE, n'a pu voter valablement faute de quorum.

Reconvoquée le mardi dix-huit février à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire s'est réunie à Nantes, dans les locaux du Département de Loire-Atlantique, sous la Présidence de M. Christian COUTURIER, Président de la CLE.

Étaient présents ou représentés :

1^{er} Collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Michel BAHUAUD (Mairie de la Plaine-sur-Mer) ; Catherine BASSANI (Syndicat Mixte EDENN) ; Jean-Pierre BELLEIL (CC Pays d'Ancenis) ; Christian BIGUET (Mairie de Lavau-sur-Loire) ; Claude CAUDAL (Pornic Agglo Pays de Retz) ; François CHÉNEAU (C.A.RE.N.E.) ; Christian COUTURIER (Nantes Métropole) ; Hervé de VILLEPIN (Mairie de Machecoul – St-Même) ; Freddy HERVOCHON (Département de Loire-Atlantique) ; Anne LERAY (Syndicat mixte Divatte) ; Nicolas MARTIN (Nantes Métropole) ; Alain MASSÉ (Syndicat du bassin Versant du Brivet) ; Raymond CHARBONNIER (CC Sud Estuaire) représenté par Michel BAHUAUD ; Yann VINCE (Mairie de Rezé) représenté par Catherine BASSANI ; Guy FRESNEAU (CC Estuaire et Sillon) représenté par J-P. BELLEIL ; Jean-Pierre LUCAS (Pornic Agglo Pays de Retz) représenté par Claude CAUDAL ; Éric PROVOST (C.A.RE.N.E.) représenté par François CHÉNEAU ; Maurice PERRION (Conseil régional des Pays de la Loire) représenté par Christian COUTURIER ; Jean-Gérard FAVREAU (SAH Sud Loire) représenté par Hervé De VILLEPIN ; Claire TRAMIER (Département de Loire-Atlantique) représentée par Freddy HERVOCHON ; Chantal BRIÈRE (CAP Atlantique) représentée par Anne LERAY ; Mireille PERNOT (Nantes Métropole) représentée par Nicolas MARTIN ; Christian GUIHARD (PNR Brière) représenté par Alain MASSÉ.

2^{ème} Collège des usagers, riverains, des organisations professionnelles et associations :

Association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique (AADPPMFED 44) ; Association des Industriels de Loire Estuaire (AILE) ; Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique ; Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ; Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN Pays de la Loire) ; Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique ; Fédération des Maraîchers Nantais ; Fédération des Vins de Nantes ; Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ; Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) ; UDPN 44 ; UNICEM ; Union Fluviale Maritime de l'Ouest (UFMO) ; Union régionale

CLCV ; COREMPEM représenté par l'AADPPMFED 44 ; EDF délégation régionale représentée par l'AILE ; Syndicat des vignerons indépendants nantais représenté par la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique ; l'ADDILA représentée par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire ; CRC Pays de la Loire représenté par le CEN Pays de la Loire ; Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique représentée par la Fédération 44 ; l'Union des syndicats des Marais du Sud Loire représentée par la Fédération des Maraichers Nantais ; SOS Loire Vivante représentée par la SEPNB ; Association UFC QUE CHOISIR représentée par l'Union Régionale CLCV.

3^{ème} Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Préfecture de la Région Pays de la Loire ; Préfecture de Maine-et-Loire ; Voies Navigables de France ; Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire ; Office Français de la Biodiversité ; DREAL des Pays de la Loire ; Agence de l'Eau Loire Bretagne ; DDTM de Loire-Atlantique ; DDT de Maine-et-Loire ; MISEN Loire-Atlantique ; Conservatoire du Littoral représenté par la préfecture régionale des Pays de la Loire ; IFREMER représenté par l'OFB ; Préfecture de Bassin représentée par la DREAL des Pays de la Loire ; ARS Pays de la Loire représentée par l'AELB ; Préfecture de Loire-Atlantique représentée par la DDTM de Loire-Atlantique ; MISEN 49 représentée par la MISEN 44.

Assistaient également à la séance :

Élise BABOULÈNE, Nantes Métropole ; Frédéric FAISSOLLE, Département de Loire-Atlantique ; Véronique ROY, C.A.RE.N.E. ; Caroline ROHART, SYLOA ; Justine VAILLANT, SYLOA ; Roxane FOURRIER, SYLOA ; Stéphane RENOU, SYLOA ; Virginie RICORDEL, SYLOA ; Julia DESPOIS, SYLOA ; Yann le BIHEN, SCE.

Étaient absents ou excusés :

1^{er} Collège :

Thierry AGASSE (Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais) ; Dominique AUVRAY (Mairie du Marillais) ; Patricia BENBELKAEM (Mairie de Corsept) ; Alain BOURGOIN (Mairie d'Oudon) ; Thierry BRUTUS (Mairie de Paimboeuf) ; Thierry BURLLOT (Conseil régional de Bretagne) ; Françoise FONMARTY (Mairie de Férel) ; Patrick GAVOUYÈRE (Mairie du Pellerin) ; Irène GEOFFROY (Mairie de Saint-Michel chef-chef – Tharon Plage) ; Laurent GÉRAULT (Etablissement Public Loire) ; Jean-Pierre GERGAUD (Atlantic'Eau) ; Alain GUIHARD (Département du Morbihan) ; Jean-Yves HENRY (CC Erdre et Gesvres) ; Éric LUCAS (Mairie de Vair-sur-Loire) ; Jean-Pierre MOREAU (Mairie déléguée de Liré) ; Yannick MOREZ (Mairie de Saint-Brévin les Pins) ; Serge MOUNIER (Mairie de Thouaré-sur-Loire) ; Véronique MOYON (Maire de Crossac) ; Gilles PITON (Département de Maine-et-Loire) ; Alain RAYMOND (Mairie déléguée de Freigné) ; Sylvain SCHERER (Mairie de Frossay) ;

2^{ème} Collège :

Chambre de commerce et d'Industrie Nantes – St-Nazaire ; Fédération Départementale des chasseurs de Loire-Atlantique ; Union maritime Nantes Ports.

3^{ème} Collège : -

EXPOSÉ DES MOTIFS

Au terme de la validation de la stratégie du SAGE, intervenue en juillet dernier, indiquant les grandes orientations et la feuille de route pour la rédaction des documents du SAGE, plusieurs étapes ont été franchies afin d'aboutir à l'actuel projet révisé. Construit autour de 7 grands enjeux, et après validation par la Commission Locale de l'Eau, le projet de SAGE sera soumis à consultation administrative pour instruction suivant les règles dictées par le Code de l'Environnement.

Résultat du vote :

Nombre de suffrage : 62
Favorable : 55
Défavorable : 7
Abstention : 0

La CLE, après avoir entendu,

- ✓ **VALIDE** à la majorité de 55 voix pour et 7 voix contre, le projet de SAGE Estuaire de la Loire révisé.

Le 18 février 2020,



Le Président de la CLE,
Christian COUTURIER